

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 novembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 2847 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 2906 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 2965 du 26 septembre 2022 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 2995 du 24 octobre 2022 adoptant la décision modificative n°2 du budget annexe GEMAPI ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits de la section de fonctionnement au sein des chapitres 042 et 023 et de la section d'investissement au sein du chapitre 040 et 021,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 042 « Amortissements » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépense sur le compte 6811 de 20.000 € afin de comptabiliser les amortissements de l'exercice.
- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : il est proposé de diminuer les crédits en dépense sur l'article 023 pour un montant de 20.000 € pour l'équilibre de la section ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 040 « Amortissements » : il est proposé d'ajouter des crédits en recette sur l'article 28031 pour 20.000 € afin de comptabiliser les amortissements de l'exercice.
- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : il est proposé de réduire les crédits en recette sur l'article 021 de 20.000 € pour l'équilibre de la section.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°3 ci-annexée sans augmentation de crédit au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe GEMAPI 2022.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3015
Publication le 22/11/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/11/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221121-9793-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT		COMPÉTENCE	
<i>Rapporteur :</i>			
BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022			
DECISION MODIFICATIVE N°3			
Désignation	Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
042 - 6811 « Amortissements »	20.000,00 €		
023 « Virement à l'investissement »	- 20.000,00 €		
Total	0,00 €	0,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
040 « Amortissements »		+ 20.000,00 €	
021 « Virement de la section de fonctionnement »		- 20.000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €	